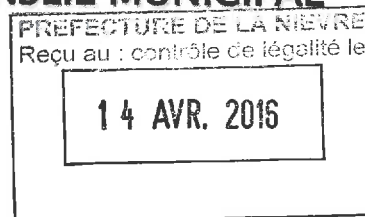




EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Publication le 14 AVR. 2016

D-2016-33

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BONNICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (jusqu'à 19 h 00), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND (à partir de 18 h 30), Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET (jusqu'à 21 h 00), M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (à partir de 19 h 00), M. MORAND à M. GUERIN (jusqu'à 18 h 30), M. COIGNET à M. GAUTHERON (à partir de 21 h 00), Mme MARCEL à M. DAMBRINE, M. LECHER à M. SICOT.

Monsieur Jean-Guy FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention pour le plan des risques psychosociaux.

Monsieur FRIAUD, premier Adjoint, expose que la collectivité et le CCAS de la ville de Varennes-Vauzelles se sont engagés communément dans une démarche de prévention des risques professionnels en vue de préserver la santé et la sécurité de ses agents, d'améliorer leurs conditions de travail par la mise en place du document unique pour chaque service ou établissement.

Dans le prolongement de l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique, l'accord-cadre du 22 octobre 2013 constitue la première étape d'une réflexion plus large et plus approfondie sur l'amélioration des conditions de travail et la qualité de vie au travail, et la prévention de l'ensemble des risques professionnels.

La circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre, dans la Fonction Publique Territoriale, de cet accord-cadre, indique que « sur le fondement d'un diagnostic local des facteurs de RPS, chaque employeur public élabore un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Des propositions d'amélioration sont intégrées dans le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. »

Il appartient donc à l'autorité territoriale de réaliser un diagnostic des risques psychosociaux au sein de ses services et établissements dont elle a la responsabilité. Cette démarche va permettre de constituer un recensement des risques psychosociaux des agents en service et d'établir des actions correctives et préventives en matière de santé et sécurité.

Aussi, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL propose le subventionnement des moyens humains internes affectés à cette démarche. Le financement porterait sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes intervenant dans la réalisation de la démarche de prévention.

Ce dossier a été abordé en commission des finances le 11 mars 2016.

C'est pourquoi Monsieur FRIAUD propose :

- d'approuver la mise en œuvre de la démarche commune ville et CCAS de Varennes-Vauzelles Qualité de Vie au Travail – Prévention des Risques Psychosociaux
- d'autoriser la commune à présenter un dossier de demande de subvention au Fonds de Prévention et de percevoir celle-ci pour mener à bien ce projet
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 12 avril 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL